

FORMATION INITIALE MINIMALE OBLIGATOIRE DES CONDUCTEURS DE TRANSPORT DE VOYAGEURS À ST-BARTHÉLEMY



LA FORMATION

Cette formation de 35 heures, obligatoire selon l'article 421-1 du Code des transports de Saint-Barthélemy, est destinée aux conducteurs de transport de personnes. Elle vise à perfectionner la conduite rationnelle et écologique, en réduisant l'impact environnemental des véhicules lourds. La formation couvre également la réglementation locale et nationale, les règles sociales et les conditions de travail des conducteurs. Un volet essentiel porte sur la sécurité routière et la prévention des risques, incluant la conduite préventive et la sécurité des passagers, notamment les enfants et les personnes à mobilité réduite. Enfin, une application pratique et une évaluation finale permettent de valider les acquis et d'assurer la conformité réglementaire.



LES OBJECTIFS

Permettre au conducteur de se perfectionner à la conduite rationnelle axé sur les règles de sécurité, connaître, appliquer et respecter les réglementations du transport ainsi que les règles relatives à la santé, la sécurité routière la sécurité environnementale, le service et la logistique. (Arrêté du 3 janvier 2008)



MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

Outils : · Salle adaptée pour recevoir une formation, paper-board, moyens audiovisuels appropriés aux sujets traités, diaporamas, vidéo, PowerPoint

- Textes réglementaires
- Documents relatifs au référentiel de connaissance

Méthode : · Formation interactive, basée sur une présentation du formateur, des échanges, des retours d'expériences, des mises en situation.

Évaluation : Le participant est évalué par le formateur au fur et à mesure de sa progression pédagogique.

L'évaluation finale des acquis est sanctionnée par le passage d'un examen.

A l'issue de la formation, le stagiaire apprécie le niveau d'amélioration de ses connaissances et de ses compétences.



PUBLIC CONCERNÉ

Tout conducteur d'un véhicule comportent plus de huit places assises outre le siège du conducteur ou transportant plus de huit personnes, non compris le conducteur, titulaire du permis de conduire de catégorie D ou ED en cours de validité ou d'un permis reconnu en équivalence conformément aux articles R.222-1, R.222-2, R.222-3 du code de la route.

LE LIEU

La formation se déroulera
en présentiel à Saint-Barthélemy

CONTACTS

CHAMBRE ECONOMIQUE
MULTIPROFESSIONNELLE
Établissement Public Territorial
de la Collectivité de Saint-Barthélemy
57 chemin des Sables - Saint Jean
97133 Saint-Barthélemy
Tél. : 05 90 27 12 55
Port : 06 90 68 51 04
gregory.guerot@cemstbarth.com
www.cemstbarth.com

Siret : 130 004 708 00033
N° d'activité: AL



PROGRAMME



CHAMBRE ECONOMIQUE
MULTIPROFESSIONNELLE
— Saint-Barthélemy —

DÉTAILS

Thème 1 - Perfectionnement à la conduite rationnelle, réduction de l'incidence de la conduite sur l'environnement (07h00)

- Différents types de véhicules à St Barth (A-31652_V)
- Rôles et fonctions des éléments constituant la chaîne cinématique (A-31653_V)
- Les pneumatiques et le freinage (A-31654_V)
- Les vérifications avant départ et les pannes courantes (A-31655_V)
- Sensibilisation au développement durable et à l'écoconduite (A-31656_V)
- Transports de personnes en véhicules lourds électriques (A-31722_V)

Thème 2 - Application des réglementations (07h00)

- Cadre réglementaire à St Barth (A-31609)
- Réglementation Sociale (A-31610)
- Temps de travail dans les entreprises de transport public interurbain et urbain (A-31612)
- Formation des conducteurs de transport de personnes à St Barth (A-31613)
- Réglementation nationale du transport interurbain de personnes (A-31614)
- Réglementation du transport interurbain de personnes applicable à St Barth (A-31615)

Thème 3 - Santé, sécurité routière et environnementale (07h00)

- La prévention des risques physiques (A-31631_V)
- La conduite préventive et l'évaluation des situations dangereuses (A-31632_V)
- Les principes élémentaires de secourisme (A-31633_V)
- Les règles de circulation et de signalisation routière (A-31634_V)
- Les risques de la route liés aux véhicules lourds (A-31635_V)
- Les accidents du travail en circulation et à l'arrêt (A-31636_V)
- Sécurité en transports d'enfants (A-18706_V)
- La circulation spécifique à St Barth (A-31637_V)

Thème 4 - Service, logistique (07h00)

- Conducteur de personnes présentant un handicap et/ou à mobilité réduite (A-31604_V)
- Rôle du conducteur et qualité de service (A-31605_V)
- Présentation du transport de personnes au National et à St Barth (A-31606_V)
- De la préparation de l'itinéraire au passage aux arrêts (A-31607_V)

Thème 5 - Application pratique (07h00)

- Formation des conducteurs de transport de personnes à St Barth (A-31613B)
- Evaluation finale Formation des conducteurs de transport de personnes à St Barth (A-31613B)
- Clôture du stage

PROFIL FORMATEUR

Les intervenants ont une formation adaptée, une expérience professionnelle appropriée, et sont dotés d'un véritable sens de la pédagogie.

PRÉ-REQUIS

Titulaire du permis de conduire de la catégorie C ou CE en cours de validité ou d'un permis reconnu en équivalence, conformément aux articles R. 222-1, R. 222-2 et R. 222-3 du code de la route ou du certificat d'examen du permis de conduire, attestant de sa réussite aux examens du permis de conduire d'une de ces catégories.

Participant minimum : 5

Participant maximum : 12

LA DURÉE

La formation proposée
dure 35h réparties
sur 5 jours.



FINALITÉ

- Certificat de réalisation de formation
- Certificat de capacité professionnelle délivrée par les autorités compétentes en cas de réussite à l'examen

Cette formation fait l'objet d'une mesure de satisfaction globale des stagiaires rentrant dans le cadre de la certification Qualiopi de l'établissement.

La formation de vos projets commence ici...

LE COÛT & LA DATE

La tarification et la date sont disponibles sur notre site Internet. N'oubliez pas qu'il existe différents systèmes de financement de vos actions de formation. Le Centre de Formation vous accompagne dans vos démarches

Formation adaptable aux personnes en situation de handicap. Veuillez contacter la référente handicap Alexia Louis au 0590 27 12 55 ou su alexia.louis@cemstbarth.com



POUR VOUS INSCRIRE, NOUS VOUS INVITONS
À COMPLÉTER LE BULLETIN D'INSCRIPTION SUR
LE SITE INTERNET DE LA CEM : WWW.CEMSTBARTH.COM